

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 25 MAI 2023

N° 2023-218 PROMOTION DES 3 LACS – TOURNAGE DE VIDÉOS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

Afin de promouvoir les activités autour des lacs, la Communauté de communes souhaite des prises de vues vidéos sur les 3 sites.

La Présidente accepte le devis de la société Emotion pour un montant de 1 500 € HT.

À CHANTONNAY, le 25 mai 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 25/05/2023.